



rentrée financiere vente maison

Par **amilys**, le **29/03/2010** à **11:48**

Bonjour,

Suite à de nombreux credits à la consommation établis au long des dix dernieres années, j'ai fini par couler sous le poid des interets.

Il y a 4 ans, j'ai donc dû me resigner à créer un dossier en banque de france, suite à cela nous avons établis un plan de remboursement sur 10 ans.

Depuis 4 ans, je paie donc chaque mois L'équivalent de la somme convenue.

ma question est la suivante, si je vend ma maison qu'advient il de l'argent?

un banquier m'a dit que lors de l'ouverture de compte, je devrais signer un papier l'autorisant à en remettre une partie à la banque de france.

merci d'avance de m'eclairer sur ce sujet.

Cordialement,

amilys

Par **001**, le **29/03/2010** à **18:40**

bonjour,

si vous vendez votre bien immobilier, il vous appartient seul de rembourser vos créanciers.

vous devrez demander a chacun une attestation de remboursement pour ensuite aller a la BDF procéder a la mainlevée du fichage FICP.

ce n'est jamais la BDF qui s'occupe du versement des fonds.

Par **chrysaline**, le **28/01/2012** à **08:42**

Ma réponse arrive un peu tard mais par expérience j ai vendu ma maison pendant un plan de surendettement et l argent a permis de tout rembourser C est le notaire qui a réglé les créanciers et on a eu le solde une fois tout les frais de vente et le règlement des dettes effectués Ensuite chaque créancier envoie un justificatif de solde de dettes a fournir a la banque de france pour stopper le dossier